



Test du sylvotrophée dans le PNR du Haut-Languedoc – 8 novembre

Compte-Rendu de la visite de la parcelle communale de Lamontéliarié

1. PRESENTATION DU CONTEXTE DU SYLVOTROPHEE ET DU TEST EN 2017

L'expérimentation du sylvotrophée est une action portée par IPAMAC et les parcs du Massif central, pour 2017-2018, dans le cadre d'un appel à projet « Forêts anciennes » issu du Programme Opérationnel du Massif central (POMAC, un fond FEDER inter-régional), dans le cadre de son axe « Biodiversité ».

*Pour information, les forêts anciennes se caractérisent par la **continuité de leur état boisé**. Ainsi, un peuplement jeune peut être considéré comme une forêt ancienne si la forêt est présente depuis les années 1850. Les forêts anciennes sont reconnues comme abritant des communautés d'espèces particulières. Sur le Haut-Languedoc, 27% des forêts actuelles sont considérées comme anciennes.*

L'organisation du sylvotrophée mobilise 7 Parcs du Massif-Central, le CRPF et l'ONF. C'est un concours qui doit valoriser les pratiques sylvicoles intégrant les enjeux environnementaux et socio-culturels : autrement dit, une gestion forestière multifonctionnelle. Pour l'expérimentation, nous nous concentrons sur les forêts anciennes, sujet de l'appel à projet. Cependant, si ce concours rencontre un succès sur le territoire, il est probable que nous le renouvelions, comme le concours Prairies Fleuries, tous les ans.

Pour le sylvotrophée, un jury composé de représentants des sylviculteurs, écologues et usagers, donne une appréciation sur le mode de gestion des candidats. Cette appréciation se base en l'échange avec les candidats, sur leur mode de gestion, leur conscience des enjeux liés à leur forêt, et sur la visite de la parcelle présentée en candidature.

Etant donné que ce concours est nouveau sur le territoire, la journée test a pour objectif, surtout, d'évaluer nos grilles de notation pour le thème choisi.

Thème : la futaie feuillue.

Les jurés pour ce test :

| Sylviculteur | Ecologue | Usager |
|--|---|--|
| <p>Nicolas MOLARD, ONF</p> <p>Denis MARAVAL, syndicat des forestiers privés du Tarn</p> <p>Etienne LESCURE, scieur mobile</p> | <p>Pierre GUENIOT, Conservatoire d'Espaces Naturels Languedoc-Roussillon</p> | <p>André MASSE, fédération de randonnée du Tarn</p> <p>Delphine BERNARD, photographe, PNR HL</p> |

Sont aussi présents, comme observateurs :

- Pascal Mathieu, du CNPF Occitanie,
- ?, charpentière en stage chez Etienne Lescure
- Carole Fontaine, animatrice de la charte forestière du Haut-Languedoc



2. ACCUEIL ET PRESENTATION DES CANDIDATS

Avec le brouillard, les participants ont préféré profiter de l'accueil café de la mairie pour la présentation des candidats, du contexte de la forêt et de la parcelle.

Etaient présents :

- Pierre Escande, maire de la commune de Lamontélaridé
- Eliane Gerstenmaier, adjointe au maire
- Olivier Phalippou, conseiller municipal en charge de la forêt
- Pierre Roque, ONF, responsable de l'unité territoriale
- ?, agent patrimonial



Contexte de la commune

La commune de Lamontélaridé compte 72 habitants (beaucoup plus en été). L'équipe municipale actuelle est en place depuis 2000. Ils se sont engagés très tôt dans le zéro pesticide, et dans la démarche zéro phyto depuis 3 ans (pour les espaces publics et le cimetière). La commune a aussi réhabilité une sagne (pas en forêt).

Un élu du conseil municipal est en charge de la forêt. Il est lui-même agriculteur et propriétaire forestier. Globalement, les échanges avec le gestionnaire sont satisfaisants, et le maire a une totale confiance en l'ONF. Les élus ne se forment pas particulièrement sur la forêt.

Présentation de la forêt communale

La forêt communale couvre 189 ha, en feuillus (chêne et hêtre). C'est une forêt ancienne qui a essentiellement été traitée en taillis pour la production de bois de chauffage, avec des rotations de 30 à 40 ans. Mais les dernières coupes de taillis ont été réalisées dans les années 80, avec pour objectif de convertir les peuplements en futaie sur souche (c'est le cas de la parcelle candidate). Une parcelle de 3-4 ha est aussi traitée en taillis sous futaie.

Enjeux sociaux

Pour la commune, le rôle principal de cette forêt est social. Une dizaine d'habitants bénéficient de l'affouage en forêt, ce qui permet de l'entretenir. Aussi, le conseil municipal souhaite que les habitants, touristes, aient une « belle forêt », notamment lorsqu'ils parcourent le PR : la balade de Lamontélaridé connaît un grand succès, avec les ruines du hameau de Sicardens.

Enjeux sylvicoles

La commune a du mal à vendre les coupes de bois car il n'y a pas encore de quoi faire du bois d'œuvre. Il y a beaucoup de bois gélif, bien que cela ne pose pas de problème pour la charpente.

En moyenne, les ventes ont lieu tous les 5 ans. Les parties les plus accessibles sont vendues aux habitants pour l'affouage, et les moins accessibles aux exploitants locaux, pour le bois de chauffage. L'affouage se déroule correctement car les ayant droit sont bien briefés sur le règlement etc. Ils laissent par exemple les rémanents.

Pour l'instant, on ne constate aucune pression des cervidés. La commune compte une Diane, et quelques chasseurs.

Enjeux environnementaux

Une partie de la forêt est concernée par Natura 2000 « Vallée de l'Agout », avec l'habitat d'intérêt communautaire « Hêtraie acidiphile à houx ».

Un travail a été mené avec l'association PEP'S (de la Salvetat), sur les huiles biologiques, et dans le cadre de zéro phyto, mais pas en forêt. Le maire souhaite cependant étendre ce travail à la forêt, ils n'y a aujourd'hui aucune exigence à ce niveau-là vis-à-vis des affouagistes et exploitants pour bois de chauffage.



3. VISITE SUR LE TERRAIN

La visite sur le terrain a duré une petite heure. L'agent de l'ONF a présenté la parcelle : on est en **jeune futaie sur souche de hêtre**, exposée en versant Ouest. Les limites de la parcelle consistent, d'un côté, en **des murettes en pierres**, et de l'autre, en la différenciation avec un peuplement plus jeune.



Delphine Bernard



Candidats et jury ont ensuite parcouru la parcelle, en amont de la piste, tout en continuant d'échanger.

Sylviculture

Comme présenté précédemment, la parcelle est ici une futaie sur souche de hêtre, suite aux dernières coupes de taillis dans les années 80. L'essence principale est le hêtre, ce qui est attendu sur ce type de station. L'itinéraire sylvicole consiste en convertir l'ancien taillis en futaie, pour produire à terme du bois d'œuvre de hêtre.

Le conseil municipal a pu profiter de cette visite sur le terrain pour découvrir l'utilisation du relascope – ou Bitterlich du nom de son inventeur – pour estimer la surface terrière. **Pour info, la surface terrière est la surface occupée par les souches des arbres sur le sol. Elle se mesure en m² par hectare.** Sur cette parcelle, la surface terrière est estimée entre 25m²/ha et 35m²/ha, en fonction des zones.

Une piste forestière traverse la parcelle, facilitant l'accès pour l'exploitation et la gestion.



Pierre Escande



Delphine Bernard



Ecologie

Le hêtre est l'essence principale, avec quelques chênes et du houx. La proportion de chênes aurait pu être plus faible, si l'historique de gestion avait été différent : le traitement en taillis favorise le chêne, qui se régénère bien en cépées. La diversité moyenne observée est de 2 à 3 essences arborées par hectare. En termes de « naturalité », on a donc un peuplement conforme en composition à celui attendu en évolution naturelle, mais non conforme en fréquence.

Etant donné la jeunesse du peuplement, et le faible diamètre moyen des arbres, la biodiversité potentielle du peuplement n'est pas très élevée. Il n'y a pas de très gros bois vivant (diamètre > 50 cm dans ce contexte). Le bois mort au sol consiste surtout en des rémanents laissés suite à l'exploitation : ce sont des petits diamètres et de petites longueurs. On compte beaucoup de *dendrotelmes – cavités remplies d'eau* – dus aux cépées – avec une fréquence de plus de 6 arbres porteurs par hectare. Par contre, la diversité des microhabitats est faible : globalement, on n'observe que des dendrotelmes sur la parcelle.



Delphine Bernard

Socio-culturel

On a pu observer quelques éléments d'intérêt patrimonial. Des murettes en pierre délimitent la parcelle, côté nord. Aussi, un vestige de charbonnière a été trouvé. L'indice : la présence de charbon dans le sol, prévisible du fait d'un replat sur le versant.

Comme précisé plus tôt, un chemin de randonnée traverse la parcelle en aval. Il serait peut-être possible d'observer la parcelle depuis le versant d'en face, parcouru lui aussi par le même sentier de randonnée. Mais le temps a manqué pour s'y rendre.



Delphine Bernard



4. RESTITUTION DES JURES AU CANDIDAT

Le temps et la météo ont poussé à faire une petite restitution seulement après la visite de la parcelle.

Sylviculteurs 47/75

La forêt présente un document de gestion durable. Il n'y a pas de certification, mais dans le cas de cette forêt, la certification ne présente pas d'intérêt. Le propriétaire se forme occasionnellement : il pourrait être intéressant que les élus se rapprochent plus de l'association des collectivités forestières, du Tarn ou d'Occitanie.

Peu d'enjeux liés à l'équilibre sylvocynégétique, à l'état sanitaire du peuplement ou au changement climatique ont été observés. Les candidats ont cependant montré une certaine sensibilité sur ces sujets.

Les essences et l'itinéraire sylvicole sont cohérentes avec les objectifs de gestion. Le gestionnaire a en effet rappelé la conversion du taillis en futaie sur souche, avec un objectif à terme de production de bois d'œuvre. Il semble que le potentiel de production soit optimisé, avec une rotation, des niveaux de prélèvement et d'intervention pertinents.

La parcelle est accessible, mais le réseau de desserte pourrait être amélioré (place de retournement ?). Si le propriétaire ne s'est pas engagé dans des démarches de type PEFC ou autre, il privilégie des démarches de qualité pour l'exploitation, avec des règlements présentés aux affouagistes par exemple. Cependant, des améliorations pourraient être apportées, en termes de sécurité.

Les modes de commercialisation sont la vente de lots pour l'affouage, ou de bois sur pied pour la production de bois de chauffage, vendus à des exploitants locaux. Le propriétaire pourra s'interroger sur d'autres modes de vente, pour la suite, afin de valoriser au mieux les produits d'exploitation.

Ecologue 47/75

Les candidats ont une connaissance développée des zones humides (réhabilitation de sagnes), habitats d'intérêt communautaire (hêtraie acidiphile à houx). Ils ont aussi une certaine conscience d'autres enjeux environnementaux : sols, espèces...

Globalement, ces enjeux sont pris en compte dans la sylviculture. Le fait que le gestionnaire soit l'ONF facilite cette intégration. Le propriétaire a par ailleurs montré une volonté de trouver des alternatives de gestion à moindre impact (travail avec PEP's sur l'impluvium de la Salvetat par exemple). Potentiellement, des mesures complémentaires pourraient être entreprises en faveur d'espèces d'intérêt écologique.

En ce qui concerne la biodiversité potentielle et observée, l'âge du peuplement, et l'historique de gestion ont un rôle important. Progressivement, la présence de bois mort, d'arbres de gros diamètre, etc. permettront d'améliorer cette biodiversité.

Usager 32/40

Quelques éléments patrimoniaux ont été observés : la charbonnière et les murettes. Le ressenti des jurés est le suivant : c'est une « belle forêt » à haut niveau esthétique, claire et entretenue.